



SAINTE-THÉRÈSE

Enfin,  
le camp de jour!



## Guide des parents

**Veillez lire attentivement ce document et le partager avec votre enfant.**

### Information sur le camp de jour et le service de garde

Dates : 23 juin au 15 août

Camp de jour : lundi au vendredi de 9 h à 16 h

Service de garde : lundi au vendredi de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h

Lieu du camp : Centre culturel et communautaire Thérèse de Blainville

### Mot de passe

Afin d'éviter au maximum la manipulation de matériel, vous devez vous identifier en venant chercher votre enfant à l'aide du mot de passe qui vous a été demandé sur la fiche de renseignement.

### Absence

Veillez s'il vous plaît signaler toute absence le plus tôt possible en téléphonant au 450-512-7658 (le numéro sera actif au début du camp de jour seulement)

### Retard

Lorsque vous venez chercher votre enfant, notez qu'il faudra payer 5 \$ pour chaque tranche de 15 minutes de retard à partir de 16 h si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, et à partir de 18 h s'il reçoit ce service.

Si vous prévoyez venir chercher votre enfant plus tôt, pensez à nous en aviser le matin ou nous contacter par téléphone au courant de la journée.

### Le sac à dos de votre enfant devrait contenir le matériel suivant :

- Des vêtements confortables et adéquats qui conviennent à la température et qui permettent à votre enfant de bouger et de jouer dehors;
- Des souliers **fermés**;
- **Une casquette ou un chapeau**;
- Un maillot de bain, des souliers d'eau et une serviette de plage;

- Un contenant de crème solaire (**veuillez procéder à l'application de crème solaire le matin, à la maison**);
- Un **lunch complet avec sachet réfrigérant (ice pack)** contenant :
  - 2 collations (et même trois pour ceux qui sont inscrits au service de garde)
  - 1 repas principal froid
  - 1 bouteille d'eau réutilisable et 2 jus ou breuvages santé
  - 1 dessert et quelques fruits

Il est strictement interdit d'apporter des contenants de verre et des aliments contenant des noix ou des arachides. Veuillez aussi vous assurer que les enfants n'apportent pas de jouets ou de toutous au camp de jour.

**Nous vous prions d'identifier tous les effets personnels de votre enfant.**

## Code de vie

L'équipe du camp de jour souhaite offrir un camp de qualité à tous les participants et fait appel à son sens critique et à sa logique lors d'une intervention avec un enfant. La feuille de route n'est utilisée que lors de cas plus difficiles. Le parent s'engage à venir rencontrer les responsables si le comportement de son enfant nuit au bon fonctionnement du camp.

- J'agis de façon sécuritaire envers moi-même et les autres;
- Je respecte les autres dans mes gestes et paroles;
- J'utilise un langage approprié;
- Je respecte mon environnement (propreté des lieux);
- Je respecte le matériel mis à ma disposition;
- Je suis responsable de moi-même et de mes objets;
- Je règle mes conflits de façon pacifique.

### **Rappel des étapes d'avertissement en cas de non-respect du code de vie et des règles**

**Étape 1:** L'animateur avise verbalement l'enfant et le parent de la situation problématique.

**Étape 2:** Si la situation ne se règle pas, l'animateur informe son responsable-adjoint, qui à son tour, avise le responsable de camp. Ce dernier contactera les parents afin de les aviser de la situation problématique.

**Étape 3:** Après plusieurs interventions, une rencontre obligatoire entre l'enfant, ses parents et l'équipe de coordination du camp de jour (responsable de camp et le chef de camp), ainsi qu'avec l'intervenant est organisée. La sanction prévue sera établie en fonction du degré de gravité du geste ou du comportement.

**Étape 4:** En cas de récidive ou de refus de collaboration de la part des parents, l'enfant est retourné à la maison ou à un autre lieu jugé sécuritaire par toutes les parties (exemple : chez les grands-parents), pour une période allant jusqu'à 3 jours, selon la gravité du geste ou du comportement.

**Étape 5:** Si la situation problématique se répète après la réintégration, l'enfant sera expulsé de façon définitive.

### **Pour les cas de comportements jugés inacceptables**

Nous nous réservons le droit de ne pas suivre l'ordre des étapes (geste de violence, langage injurieux, etc.). Nous appliquons une politique de tolérance zéro en ce qui a trait à tous les gestes de violence physique ou psychologique. Aucun geste à connotation sexuelle ne sera accepté. Tout manquement à ces situations peut signifier un renvoi automatique et définitif.

**Procédure de remboursement dans le cas d'un renvoi définitif**

Dans ce cas, un remboursement sera émis pour les journées d'inscriptions restantes moins les frais administratifs de 25 %.

**Renseignements**

Pour toute information ou pour signaler une absence, contactez le bureau de coordination au 450-512-7658 (le numéro sera actif au début du camp de jour seulement)

La Ville de Sainte-Thérèse et le personnel du camp de jour sont très heureux de pouvoir accueillir vos enfants au camp de jour. Un grand MERCI pour votre compréhension et votre habituelle collaboration!

Bon été!